



Extrait de délibération

Comité syndical 28 septembre 2020 – Parthenay

Identifiant
2020-09-005

L'An Deux Mille Vingt le vingt huit septembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes de la Chapelle Bertrand, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 22 septembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 21 titulaires, 4 suppléants
Absents, excusés : 10 titulaires, 27 suppléants
Votants : 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard,	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude, ROY Olivier	BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, DIEUMEGARD, Claude,		GUERINEAU Louis-Marie
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BAILLY Christiane, BARANGER Johann, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude, DELIGNE Thierry	DUMOULIN Guillaume

Création d'un poste de Chargé de mission Bocage, Paysage et Patrimoine naturel

Préambule :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'art. 34,
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu l'Avis d'opportunité favorable de la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, émis le 3 décembre 2019, concernant la création d'un Parc naturel régional de Gâtine poitevine, après consultation du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,

Considérant que la réussite du projet, lors de son écriture, puis tout au long des quinze années de sa mise en œuvre repose sur la combinaison des forces de chacun et le regroupement des initiatives de tous les acteurs autour de cette stratégie. Le Parc est un lieu de débat de coopération. Cette exigence suppose une ingénierie supérieure à celle actuellement disponible au Pays.

Aujourd'hui, avec 1 ETP dédié au projet il n'est pas envisageable de relever le défi de la création du PNR. La structuration d'une équipe dédiée au projet passera par un renforcement de l'ingénierie qui viendra enrichir les compétences sur des thématiques essentielles dans un projet de Parc, soutenir les démarches de concertation et porter des actions de préfiguration, notamment concernant l'enjeu du maintien du bocage. La cheffe de projet PNR pourra concentrer sa mission sur une vision transversale du projet, le suivi et l'animation des instances de gouvernance, les relations avec les communes et les interlocuteurs extérieurs au territoire, le suivi des études et des

prestataires, la participation des habitants ...

Considérant que l'Avis d'opportunité, confirmant l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature, a invité le Pays de Gâtine à renforcer son équipe salariée avec des compétences en biodiversité et paysage.

Au regard des ces constats et évolution, il est proposé de recruter un chargé de mission bocage, paysage et patrimoine naturel (à compter du 1^{er} janvier 2021) afin d'assurer les missions suivantes :

- Suivi de l'élaboration de la Charte du PNR concernant les thématiques bocage, environnement, continuités écologiques, milieux aquatiques et paysage
- Coordination du projet « Plan d'actions de la Trame Verte et Bleue »
- Coordination du projet « Atlas de la Biodiversité communale »
- Mise en œuvre d'un Plan de paysage (sous réserve des résultats de l'appel à projets 2020)
- Missions transversales d'assistance aux chargés de mission et aux communes et de veille sur les appels à projets

Compétences recherchées pour le poste :

- Formation supérieure en paysage, environnement et/ou aménagement du territoire
- Connaissance des outils et des acteurs de la préservation de la biodiversité ;
- Expérience dans la conduite de projets et d'animation sur le thème du paysage ou de l'environnement ;
- Capacité à travailler avec des interlocuteurs et des partenaires diversifiés (élus, habitants, associations, agriculteurs etc.)
- ...

Délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le recrutement s'adresse à un agent titulaire de la fonction publique territoriale et pourra être pourvu par un agent non titulaire (alinéa 5 et 7 article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée). La rémunération est fixée sur la base de l'indice de référence correspondant au 4^e échelon du grade d'Attaché.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2021, chapitre 12.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Chargé de mission Bocage, Paysage et Patrimoine naturel, grade d'Attaché, en raison des besoins du service.

Le comité syndical décide :

- la création d'un emploi permanent de Chargé de mission Bocage, Paysage et Patrimoine naturel, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2021 en raison des besoins liés à l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional, pour exercer les fonctions détaillées ci-dessus (préambule).

- d'autoriser le président à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion pour la création de ce poste et assurer le recrutement.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD